

# Rougegoutte- Vescemont



**Histoire de l'église,  
des origines à nos jours**

## Les cloches de Rougegoutte

### Les anciennes sonneries

A l'origine, il n'y avait probablement qu'une cloche dans le beffroi de la tour-choeur pour annoncer les joies et les peines de la paroisse. Nos renseignements concernant la sonnerie de Rougegoutte ne remontent pas au-delà de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. A cette époque, la tour renfermait déjà deux cloches. Elles avaient été fondues sur place au lieu dit le Clochelat, situé au pied et au nord de la colline du Marandé, derrière l'église.

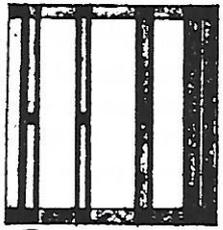
- 1685, 17 mai Une nouvelle cloche destinée à l'église de Rougemont-le-Château est fondue à Rougegoutte.
- 1691, 8 juin Une cloche de Rougegoutte refondue à Porrentruy est bénite par le curé François Bernard.
- 1709, 17 novembre Une plus grosse cloche est ajoutée aux deux autres. Elle a pour parrain Simon Belot et pour marraine Marie Clerc. Le curé Bernard avait fait don à la paroisse de cent louis d'or pour cette cloche, somme insuffisante, complétée par souscription à laquelle se refusent les gens de Grosmagny.
- 1726, 31 octobre Les trois cloches en cette veille de Toussaint sonnent pour la première fois dans la nouvelle tour. Elles exigent la force musculaire de huit à neuf sonneurs.
- 1730, 28 octobre Bénédiction d'une quatrième cloche, plus petite que les autres. Placée dans la lanterne du dôme, elle est destinée à apprendre-on à sonner le tocsin, à éloigner la grêle et les orages.
- 1742, 2 juillet Le curé Fournier bénit la grande cloche refondue et augmentée au poids de 4.000 livres (1940 kg. environ). Elle a pour nom Jeanne-Marguerite en souvenir de son parrain Jean-Claude Girardey de Grosmagny et de sa marraine Marguerite Liebelin de Rougegoutte. Ce fut la dernière cloche fondue à Rougegoutte, en même temps qu'une plus petite destinée à l'église de Grosne et bénite le même jour. Il fallut échancre les linteaux de la fenêtre nord du clocher pour assurer le passage de cette cloche plus grosse que prévu initialement.
- 1748 Après la suppression de la lanterne de la flèche, la petite cloche est placée à côté de la croisée nord du clocher (à cet endroit même se trouve la petite cloche actuelle, datant de 1882).
- 1784, 3 juin Le curé Jean-Baptiste Taiclet fait refondre les trois petites cloches. Elles sont remplacées par deux plus grosses mises en harmonie avec la grosse de 4.000 livres. Elles sont fondues par François Robert, de Robécourt, en Lorraine. Le 8 juin a lieu la bénédiction par Juif, curé de Bavilliers et doyen du décanat de Granges. La moyenne eut pour parrain Melchior Jeanrichard, maire de Rougegoutte, et pour marraine Catherine Martinez, femme de Jean-Georges Girardey, maire de Grosmagny. La petite eut pour parrain Jean-Claude Corabon, maire d'Eloie, et pour marraine Elisabeth Girardey, femme du maire de Vescemont.
- 1793 Le 25 juillet, en raison du manque d'artillerie face aux armées d'invasion, un décret de la Convention prévoit le maintien d'une seule cloche par commune. En octobre, la moyenne et la petite sont descendues du clocher de Rougegoutte sous les regards attristés de la population. Les battants et les moutons sont gardés précieusement. Les deux cloches avec des centaines d'autres sont conduites jusqu'à l'entrepôt d'Illhausern près Colmar. De là, elles sont acheminées à la fonderie de Strasbourg pour y être transformées en canons.
- 1794-1801 La grosse cloche reste muette pour toutes les cérémonies religieuses, y compris les enterrements, comme le veut la loi. Elle continue néanmoins à annoncer quotidiennement

ANONIMUS *Commissaires de Rougevoûte*  
*et Vescemont.*

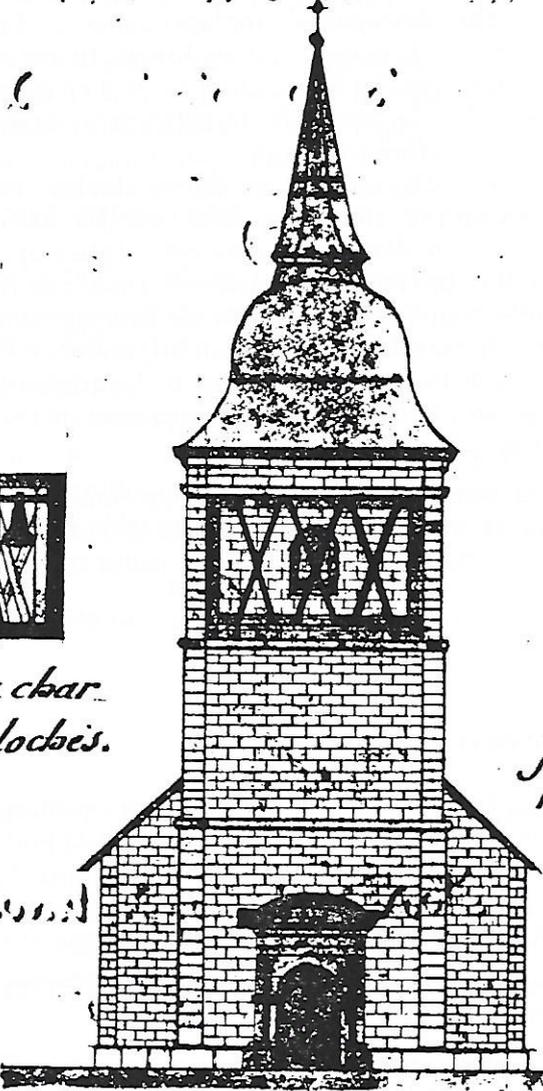
est ... de ...  
 Rougevoûte ...



*Plan de la charpente des cloches.*



*Plan des lambourdes jumelles remises pour renfort du cadre de la charpente.*



*Plan du docher et des croix St André mises en renfort.*

*Nota. Les pièces de bois remises sont teintées en jaune au plan.*

*Dressé à l'échelle de 0,005 millim. par mètre.*

*Rougevoûte, le 15 mai 1897*

*275. L'ingénieur à Givernay L'Expert,  
 Le 7 Nov 1897 ju 43  
 Le 7 Nov 1897 ju 43  
 L'ingénieur*

*L'Expert*

ce qu'on appelait pudiquement le lever, le midi et le coucher du soleil ; c'était l'angélus sous une forme déguisée.

1824 Vaste souscription lancée par le curé Lesmann pour trouver le financement nécessaire à l'acquisition de deux cloches destinées à remplacer celles fondues en l'an II. Les conseils municipaux traitent alors avec la maison Robert Frères, fondeurs à Robécourt, pour deux cloches en accord avec la grosse. La bénédiction eut lieu en grande pompe le 29 décembre de cette même année 1824. Le souvenir de cette cérémonie reste consigné dans les registres de la paroisse sous la forme suivante :

«L'an 1824, le 29 du mois de décembre, deux neuves cloches, pesant ensemble 2.290 kg., acquises par une souscription volontaire faite par les habitants de la paroisse de Rougegoutte, pour remplacer dans la tour de cette église deux des anciennes, ont été bénites par nous soussigné. Les parrains et marraines sont : de la moyenne, bénite au nom de sainte Hélène, le sieur Jean-Georges Guenot, de Rougegoutte, trésorier de la fabrique, dame Hélène Briqueler, épouse du sieur Jeanrichard, maire de Rougegoutte ; de la petite, bénite au nom de sainte Elisabeth, le sieur Melchior Jeanrichard le vieux de Rougegoutte, dame Elisabeth Jeanrichard, épouse du sieur Hennemann, maire à Vescemont».

Les deux cloches avaient coûté 6.984 F.

1840 Traité avec Jean-Georges Messmann, autre fondeur de cloches à Robécourt, pour refondre la deuxième cloche qui se trouve fendue et hors de service. Elle pèse environ 1.400 kg.; l'ancienne cloche sera conduite à Robécourt, et la neuve sera ramenée à Rougegoutte aux frais de la paroisse.

## Les cloches actuelles

### La grosse cloche (celle des hommes) : Justine

Autrefois, le jour de la Toussaint, à l'issue des vêpres des morts, les cloches sonnaient à toute volée à intervalles réguliers et jusque parfois fort tard dans la nuit. Les sonneurs, pour plus de commodité avaient pour habitude de remonter les cordes et sonner depuis la plate-forme située sous les cloches. C'est ainsi que la grosse, datant de 1742 et qui avait survécu à la Révolution, maniée par des mains inexpérimentées, fut brisée le soir de la Toussaint 1882.

Le 22 novembre de cette même année, le curé Edouard Desprez confie la refonte de cette cloche à la maison Fornier frères, de Robécourt.

La nouvelle cloche devait peser 1.850 kg. et donner la note do grave. Le fondeur s'engageait à fournir un battant de 72 kg. Bénite le 11 mars 1883 à Rougegoutte, elle fut hissée dans le clocher et l'on constata alors qu'elle avait perdu un peu de sa puissance d'autrefois.

On peut lire sur cette cloche l'inscription suivante :

«Le 1er novembre 1882, en pleurant les morts, ma voix s'est éteinte. Au mois de février, elle m'a été rendue, grâce à la générosité des paroissiens de Rougegoutte et de Vescemont. Le 11 mars 1883, j'ai été bénite par Monsieur Desprez, curé de Rougegoutte, M. Marchand étant vicaire. Je m'appelle Georgette-Justine, de mon parrain Georges Jeanrichard, de Rougegoutte, et de ma marraine Justine Jeanrichard, de Rougegoutte.

*Defunctos ploro, tero fulgura, festa decoro*  
(je pleure les morts, je brise la foudre, j'embellis les fêtes)

Poids : 1850 kg.

Hauteur : 1,25 m.

Diamètre : 1,45 m.

Note : Do #

### La deuxième cloche (celle des femmes) : Marie

En 1869, âgée d'à peine 29 ans, elle se trouve à nouveau fêlée. On fait appel cette fois au fondeur Perrin-Martin de Robécourt, en lui précisant qu'il devra répondre pendant dix années de la solidité de la cloche :

«Le dit Perrin-Martin se chargera indépendamment de la refonte de la cloche à réparer le battant, le reforger, enfin le mettre en rapport avec la nouvelle cloche ; il devra descendre du beffroi l'ancienne cloche, faire faire à ses frais l'ascension de la nouvelle, la poser à la place qu'elle doit occuper dans la tour de l'église».

Le registre des délibérations de la commune de Vescemont apporte encore les précisions suivantes :

«La seconde cloche de l'église de la paroisse a été refondue en 1869, elle pèse 1.443 kg., elle a été bénite le 28 octobre 1869, elle a été cherchée à Belfort par Xavier Hennemann et son frère le maire, elle a coûté à la commune de Vescemont 566,16 F.»

Inscription gravée :

«Fondue en l'an 1869, j'ai été bénite par M. l'abbé Chappuis, curé de Rougegoutte, et M. l'abbé Ménétré, vicaire, en l'honneur de la très sainte Marie, sous l'administration de M. Besançon, maire de Rougegoutte, de M. Hennemann, maire de Vescemont, et de M. Chappuis, adjoint. J'ai pour parrain M. Alexis Perrod, de Rougegoutte, et pour marraine Mme Marie Helle, de Vescemont.

*Vox Domini magnificentiae.*

(Je suis la voix de la puissance du Seigneur.)

Poids : 1443 kg.  
Hauteur : 1,10 m.  
Diamètre : 1,30 m.  
Note : Ré

Dans les années 1920-1924 (nous n'avons pu être renseigné sur la date exacte), les anses qui reliaient cette cloche au joug de bois (le mouton) cédèrent. Elle fut projetée contre le poutrage qui amortit sa chute sur le plancher. La cloche était intacte. Ce fut le personnel de l'atelier de réparation du tissage Hartmann qui effectua sur place les réparations nécessaires. Depuis cet accident, en raison des tire-fonds qui lui furent fixés, la tonalité de cette cloche s'est légèrement altérée et l'on peut constater un certain déséquilibre au démarrage.

### La troisième cloche : Georges

Elle fut fêlée au bout de 46 années de bons et loyaux services ; elle annonçait en effet les offices de semaine. Les registres de la paroisse précisent :

«Le 18 avril 1870, une nouvelle cloche de 975 kg. ou 1950 livres fut bénite en l'honneur de saint Georges, patron de l'église, par M. Chappuis, curé, assisté également de M. Ménétré, vicaire et de MM. Sarrazin, curé de Grosagny, Mercelat, curé de Chaux et Folz, curé d'Auxelles-Bas.»

Inscription gravée :

«En place d'une cloche fondue en 1824, par souscription des habitants de Rougegoutte, bénite par M. Lesmann, curé de Rougegoutte, et dont le parrain fut Melchior Jeanrichard, fils de Thiébaud, et la marraine Elisabeth Jeanrichard, femme de M. Hennemann, maire de Vescemont, j'ai été bénite en 1870, sous l'administration de M. Besançon, maire de Rougegoutte, et de M. Hennemann, maire de Vescemont, par M. Chappuis, curé de Rougegoutte. Mon parrain est M. F. Ménétré, vicaire de Rougegoutte, et ma marraine Marie Rose Amélie Jeanrichard, veuve de F.X. Fréchin, de Rougegoutte».

Poids : 975 kg.  
Hauteur : 0,95 m.  
Diamètre : 1,15 m.  
Note : Mi

En 1954, à la suite d'un court-circuit, son moteur électrique grilla et elle resta muette des mois durant.

Comme la seconde, elle a été fondue par la maison Perrin-Martin, de Robécourt.

#### **La quatrième cloche : Abel-Julienne**

La place de la petite cloche était vide depuis près d'un siècle lorsqu'en 1882, lors de la refonte de la grosse par la maison Farnier, l'occasion se présenta d'en installer une nouvelle en accord avec celles existantes. Elle fut offerte par une famille de la paroisse.

Inscription gravée :

«Je m'appelle Abel-Julienne, de mon parrain, Abel Courbot, et de ma marraine Julienne Petizon, mes bienfaiteurs. J'ai été bénite le 11 mars 1883, par M. l'abbé Desprez, curé de Rougegoutte.

*Sum ego vox Vitae ; voco vos orare : venite !*

(Je suis la voix de la Vie ; je vous appelle à la prière : venez !)

Poids : 400 kg.

Hauteur : 0,80 m.

Diamètre : 0,95 m.

Note : Sol

Cette cloche faillit terminer sa carrière le soir de la Toussaint 1912. Sonnée avec trop de véhémence, elle sortit de ses coussinets, tomba sur les abat-sons de la croisée nord. Son battant, qui s'était détaché, atterrit dans la propriété voisine située en contrebas de l'ancien cimetière. Elle fut remise en place le lendemain par des ouvriers du tissage.

#### **L'électrification**

Après la dernière guerre, il devenait de plus en plus difficile de rassembler des équipes de sonneurs pour annoncer les trépas, sonner les enterrements. Dans le courant de l'année 1948, l'abbé J.-Marie Pourchet décida de faire électrifier la sonnerie. Cette tâche fut confiée à la maison Oerlikon, filiale de Pontarlier. C'était chose faite pour la Toussaint. Une souscription rapporta la somme de 70.000 F qui couvrit en partie les frais d'installation, la commune de Rougegoutte versait quant à elle à la paroisse une subvention de 50.000 F. L'électrification des quatre cloches et de la sonnerie de l'angélus avait coûté au total 455.199 F.

## Les curés de Rougegoutte

|            |                                      |
|------------|--------------------------------------|
| 1343+      | Etienne de Porrentruy                |
| 1410+      | Pierre de Porrentruy                 |
| 1457       | Guillaume Cuichiron                  |
| 1473+      | Jean Chopart                         |
| 1475-1487? | Girard Brognard                      |
| 1515-1525? | Jean Tatelot                         |
| 1531-1537  | Guillaume Pothier                    |
| 1537-1553  | Pierre de Maurienne                  |
| 1554-1560  | François Monnot                      |
| 1560-1572+ | Guydo Péquignot                      |
| 1572-1574  | Guillaume Jolipoix (administrateur)  |
| 1574-1578  | Jean Faivre                          |
| 1578-1615  | Etienne Estevenot                    |
| 1615-1638  | Jean Lamere                          |
| 1638-1648  | Jean Chanot                          |
| 1649-1659  | François Convers                     |
| 1659-1677  | Toussaint Devaux                     |
| 1677-1709  | François Bernard                     |
| 1709-1756+ | Alexis Fournier                      |
| 1757-1798+ | Jean-Baptiste Taiclet                |
| 1798-1801  | Joseph Girardey (administrateur)     |
| 1802-1803  | Charles-Xavier Bourrier              |
| 1803-1816+ | Jean-Nicolas Ducloux                 |
| 1816-1859+ | François-Xavier Lesmann              |
| 1859-1882+ | Louis Théodore Chapuis               |
| 1882-1917  | Edouard Desprez (+1922)              |
| 1917-1919  | Thiébaud Knybichler (administrateur) |
| 1919-1925+ | Jules Besançon                       |
| 1925-1944  | Léger Prince                         |
| 1944-1955  | Jean-Marie Pourchet                  |
| 1955-1977  | André Bermont                        |
| 1977-1989  | Georges Taverne                      |
| 1989-1991+ | Jean Devillers                       |
| 1991-      | Michel Domon, prêtre modérateur.     |

### Les vicaires de Rougegoutte

|           |   |
|-----------|---|
| 1566-1574 | Guillaume Jolipoix<br>Le vicariat est vacant jusqu'en 1738            |
| 1738-1742 | Thiébaud Dubret   |
| 1750      | Nicolas Semonin   |
| 1754-1768 | Pierre-Antoine Courbet  |
| 1774-1781 | Germain Jacotey   |
| 1781-1787 | Charles Clerc   |
| 1788-1789 | Abbé Bobillier  |
| 1789-1791 | Jean-Nicolas Ducloux  |
| 1791-1797 | Nicolas Perrod<br>Le vicariat reste vacant jusqu'en 1869              |
| 1869-1872 | François Ménétré<br>Vacance pour insuffisance de fonds de 1872 à 1875 |
| 1875-1882 | Joseph-Barnabé Ringey   |
| 1883-1884 | Abbé Marchand   |
| 1885-1887 | Abbé C. Bocat   |
| 1887-1893 | Abbé J. Lhotz<br>Suppression du vicariat de 1893 à 1898               |
| 1898-1905 | Abbé Courtot  |
| 1909-1919 | Abbé Cirugue, dernier vicaire de Rougegoutte                          |

## Documents

*1 Lettre de démission de François Monot, curé de Rougegoutte, adressée au collateur de la cure, le doyen du chapitre de Montbéliard. 9 avril 1560.*

Monseigneur le doyen, mon bon seigneur et maître, je trouve la dévotion et l'observation de notre mère la Sainte Eglise ici très petite en ce comté de Ferrette et aux frontières et limites d'Allemagne, que je suis mari et fâché d'être parti hors du lieu de ma naissance.

Je suis ignorant de la langue germanique et trouve la façon et manière de vivre des gens de ce lieu si étrange qu'elle m'est intolérable tant pour la variation de la foi chrétienne que pour la grande gourmandise, les grands blasphèmes et les ouvrages et batteries qui se font journellement ici et là.

J'ai été en proie à de mauvais traitements et ai failli deux ou trois fois être tué par d'aucun de ces gens désordonnés.

Bien considéré toutes ces choses et aussi que la desserte d'une telle paroisse m'est trop grosse et pesante, je suis en délibération de me retirer y devers mes parents et amis au lieu de Gray.

Pour donc que les choses ci-dessus évoquées me sont trop pesantes et qu'en ce lieu je suis étranger et loin de mes parents et amis, je cède, quitte, renonce moyennant consentement et plaisir mon bon seigneur, collateur à ma cure de Rougegoutte pour l'honneur de Dieu, purement, franchement et libéralement à Guyot Péquignot de Danjoutin, présentement pour les bons et agréables plaisirs et services qu'il m'a fait et rendu du passé et encore journellement.

Au moyen de quoi, Monseigneur mon collateur, très humblement me recommande à votre justice, vous priant que pour l'honneur de Dieu, vouloir consentir à ma renonciation et octroyer votre collation et consentement à Guyot Péquignot. Ce faisant, je prierai Dieu pour votre prospérité et santé.

De Rougegoutte, ce 9 avril 1559 avant Pâques<sup>1</sup>.

Je suis votre humble et obéissant serviteur et orateur.

François Monot

Prêtre curé de Rougegoutte.

*2 Description de l'église de Rougegoutte, extraite du registre des visites des églises du diocèse de Besançon par Pierre Chevroton, prieur de Sirod, curé d'Ornans, procureur fiscal et général de l'archevêché de Besançon. 8 septembre 1603.*

Je le dis Chevroton me suis aussi exprès transporté au village de Rougegoutte avec le sieur Antoine Nicolas pour visiter l'église paroissiale.

L'église paroissiale de Rougegoutte est une assez belle église, elle est sous l'invocation de monseigneur saint Georges ; autrefois elle était de la présentation du chapitre de Montbéliard. Maintenant Sa Majesté impériale en veut pourvoir absolument.

---

<sup>1</sup> L'année commence alors le jour de Pâques, date de remplacement du cierge pascal portant le millésime de l'année. En 1560, Pâques tombe le 14 avril, en 1559 le 26 mars. Il y eut donc, dans le calendrier alors employé, deux 9 avril 1559, l'un après Pâques (1559), l'autre après Pâques (1560).

Messire Estienne Estevenot est curé depuis passé vingt-sept ans, il a déjà été convaincu pour concubinage et encore présentement n'est pas châtié, mais l'on a déjà au bureau des informations contre lui.

Dans l'église, il y a deux autels en la nef, ils sont consacrés. En l'un il n'y a aucun revenu, en celui de Notre Dame de Piété, il y avait autrefois de bons revenus et des chapelains, mais maintenant il n'y a aucun chapelain et tire le curé environ dix ou douze francs qui restent du revenu.

En la dite église paroissiale il y a deux calices d'argent, un reliquaire d'argent, un ciboire d'argent, une lunette d'argent (ostensoir), des nappes et aubes suffisamment. Il convient de faire un tabernacle pour poser sur l'autel et y mettre les précieux sacrements. Il faut un tableau neuf sur ledit autel ou du moins repeindre celui y étant, qui n'est pas décent. Il convient aussi en mettre un devant l'autel ou repeindre celui qui y est. Il faut reposer les images (statues) de Notre Dame et de Monsieur saint Jean auprès du crucifix. Il convient de repeindre l'image de Monsieur saint Georges qui est sur le grand autel. Il faut des vases neufs pour mettre les saintes onctions. Il convient acheter un missel nouveau.

Les images qui sont sur l'autel de Notre Dame de Piété ont bien besoin d'être réparées et repeintes, mais les paroissiens disent que cela incombe aux collateurs ou au sieur curé.

### *3 Adjudication de la démolition de l'ancienne tour-choeur de l'église. 22 avril 1714.*

L'an 1714, le 22ème du mois d'avril à l'issue des vêpres, par devant nous, François Antoine Taidet, bailli du Rosemont, le sieur Alexis Fournier, prêtre et curé de Rougegoutte et la majeure partie des paroissiens, l'entreprise de la démolition de la tour et clocher de l'église paroissiale du lieu a été mise et exposée au rabais après les publications ordinaires en vertu de notre ordonnance du 18ème du courant.

Et après qu'Augustin Garosse, maître tailleur de pierres demeurant ordinairement à Giromagny a déclaré vouloir faire ladite démolition pour les prix et sommes de 180 livres, argent d'Alsace, et que personne des autres maçons et ouvriers présent n'a voulu diminuer sur sa mise, nous lui en avons fait l'adjudication pour le prix de 180 livres, lesquelles lui seront payées au fur et à mesure du travail qu'il fera. Il est bien entendu que ledit Augustin Garosse démolira les murailles du clocher jusqu'au niveau de la nef et la voûte du choeur, qu'il séparera les pierres du bâtiment et les rangera dans l'endroit qui lui sera indiqué, de même il sera tenu d'en trier tout le sable et d'en faire un tas séparé de celui des pierres comme aussi de rassembler les tuiles de la couverture du clocher et de les mettre dans un tas séparé, lesquelles choses et conditions ledit Augustin Garosse a accepté et s'est obligé à l'exécution d'icelles, avec promesse de commencer dans la quinzaine et de continuer jusqu'à l'entière démolition de la tour.

Fait à Rougegoutte les jour et an ci-dessus.

Et à l'instant après l'adjudication de la démolition des murailles et de la maçonnerie de la tour en question, nous bailli susdit avons procédé à l'adjudication au rabais pour la descente des cloches et de leur bâtiment en présence du sieur curé et de la majeur partie des paroissiens.

Et après que Jan-Claude Millet, charpentier de Vescemont, a promis de faire ledit ouvrage pour la somme de 105 livres monnaie d'Alsace et que personne n'a voulu diminuer sur ladite mise, nous lui avons fait l'adjudication pour le prix de 105 livres à condition que la paroisse sera tenue de lui fournir 12 hommes pour l'aider à descendre les cloches, moyennant quoi ledit Jean-Claude Millet s'est obligé de mettre bas les cloches et toute la suspension, de redresser le bâtiment sur le cimetière et d'y suspendre les cloches, de les couvrir en faisant fournir par les paroissiens les planches et bois nécessaires.

Fait à Rougegoutte les jour et an ci-dessus.

#### 4 *Evaluation des spoliations de l'église de Rougegoutte pendant la Terreur. 9 septembre 1794.*

A l'agent national près le district de Belfort,  
le conseil général de la commune de Rougegoutte

En conséquence du décret du 19 octobre 1790, sanctionné le 8 novembre suivant qui ordonne l'inventaire de l'argenterie des églises, se sont présentés en la maison commune de Rougegoutte les citoyens Hingue, Demenus, Signe et Lamielle de Giromagny, munis de commission du district de Belfort, ont requis la municipalité de leur déclarer l'argenterie appartenant à l'église de Rougegoutte.

Il leur a été déclaré deux calices deux ciboires, un ostensor, un pyxide, un reliquaire, un encensoir usé et sa navette, le tout d'argent, de quoi il a été dressé inventaire par les dits commissaires qui n'en ont point laissé copie à la commune ; ainsi elle ne peut envoyer la copie ni envoyer la date.

Le 12 avril 1793, on a forcé les barreaux de la sacristie dans laquelle on est entré, de là dans l'église. On a enlevé les deux ciboires, les deux calices et le reliquaire comme il est constaté par les procès-verbaux de la commune du 12 avril et du juge de paix dont on ignore la date.

Le 14 septembre 1793, envoyé un encensoir avec sa navette pesant trois mars (733 g.) et le tour d'un dais en damas broché en or et crépissé d'or.

Le 17 frimaire (7 décembre 1793), deux commissaires, les citoyens Bourrier et François Genty, de Belfort, sont venus dresser l'inventaire de l'argenterie de l'église. On leur a présenté l'ostensor, une pyxide d'argent, deux calices et un ciboire dont les coupes étaient de vermeil et les pieds de cuivre doré qu'on avait fait faire pour remplacer ceux qui avaient été volés, pesant 6 marcs, 3 onces, 6 gros (1,5 kg.), envoyés le 7 frimaire an II de la République au département de Colmar qui en a assuré l'envoi conformément à l'état desdits commissaires, ont été renvoyées les tiges de cuivre dorées en or.

Quoique tous ces effets aient été nécessaires au culte, la commune s'est empressée d'envoyer le tout pour prouver son patriotisme et nullement pour marque de renonciation à la religion catholique dont elle fait profession et à laquelle elle demeure attachée.

Elle s'est pourvue de vases d'étain pour son culte et elle espère qu'il lui sera permis de l'exercer ainsi que les décrets le lui permettent.

Quant aux ornements et linges demandés le 9 thermidor (27 juillet 1794), ils sont de si peu de valeur que la nature n'en peut tirer grand avantage et suffisent à peine pour exercer son culte avec décence ; si cependant la nature l'exige, elle est prête à livrer une partie et même le tout pour exercer son culte conformément aux décrets qui en permettent le libre exercice et auquel elle reste attaché.

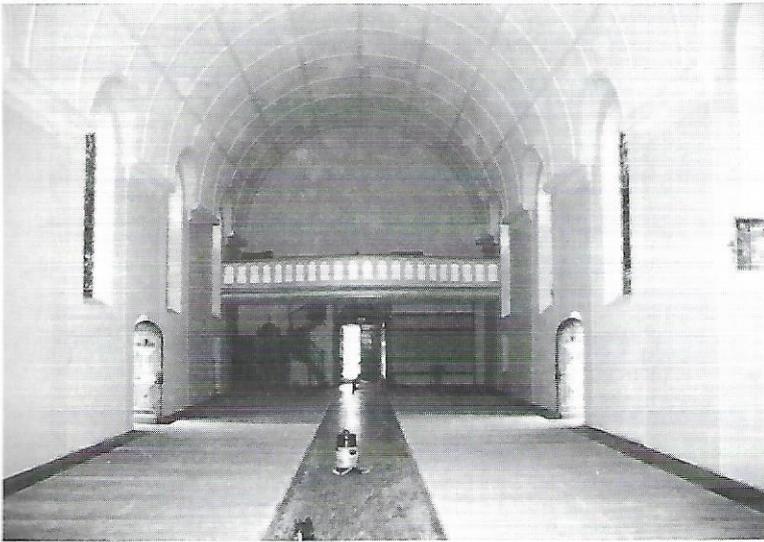
Fait et délibéré en la maison commune de Rougegoutte, le conseil général assemblé, et arrêté que la présente délibération sera communiquée aux communes de Vescemont, Grosmagny et Eloie, co-paroissiennes de Rougegoutte et co-intéressées aux effets nécessaires au culte, le 3 fructidor an II de la République française (9 septembre 1794)

Marchand, maire, Jean-Baptiste Jeanrichard, Jean-Baptiste Guenot, Vincent Perod, Perod, Frest.

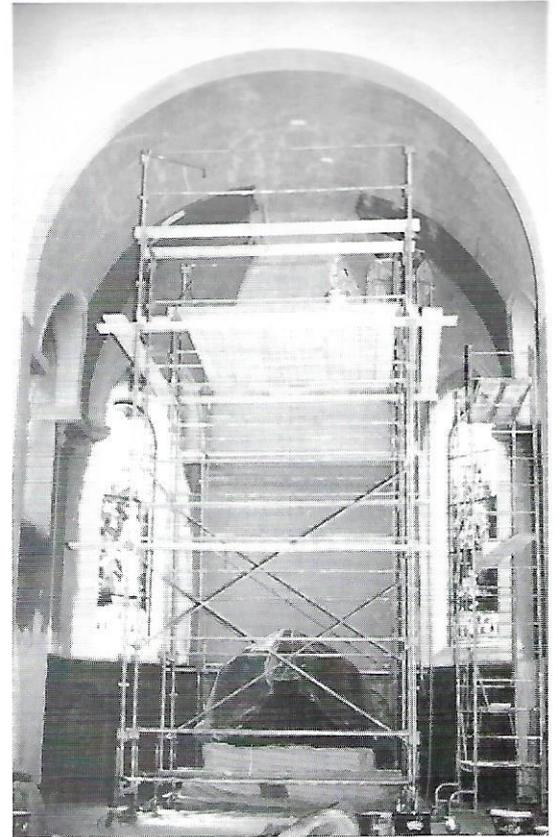
#### 5 *Inventaire des biens de l'église. 6 août 1794.*

Etat des linges et autres ornements trouvés appartenant à la fabrique dans l'église et chez la blanchisseuse :

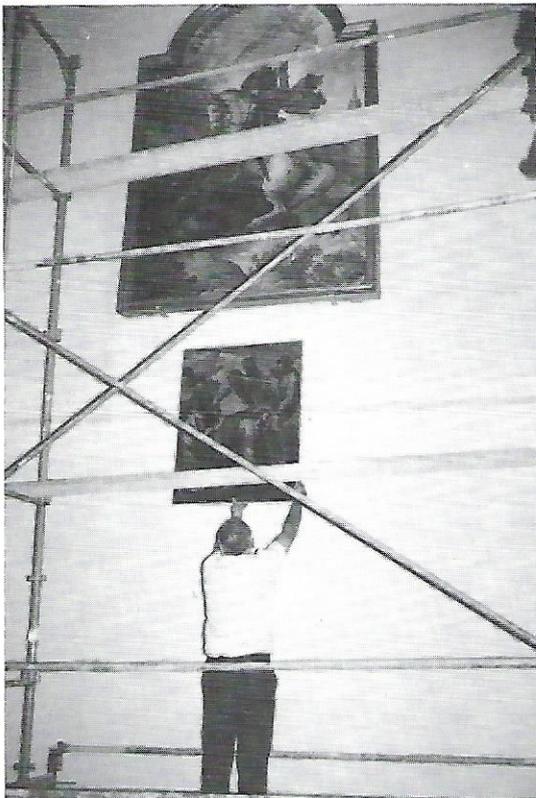
- 16 chandeliers pour les trois autels dont deux de table
- deux encensoirs avec leur navette, plus un autre presque usé
- deux lampes, plus un sceau, cet article et les deux autres ci-dessus sont en cuivre.
- 1 croix processionnelle



Vue de l'Église sans les bancs.



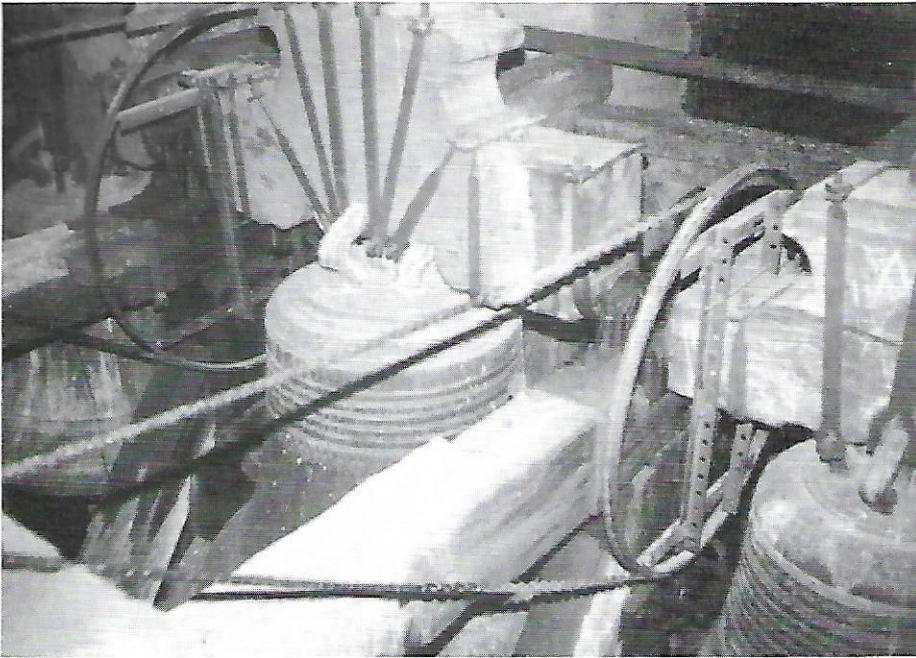
Les travaux ont nécessité des échafaudages impressionnants.



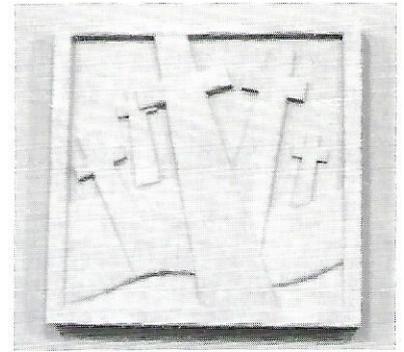
Travaux à la Tribune.



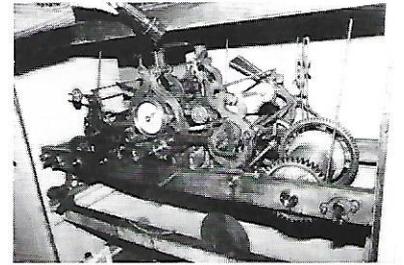
Autel classé déplacé avec beaucoup de précautions.



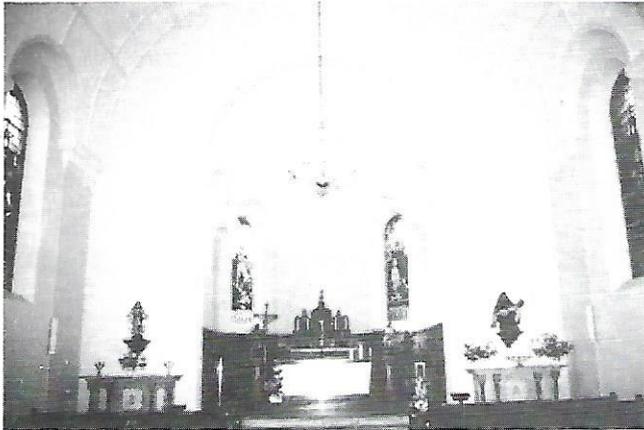
Les 3 grosses cloches : Marie - Justine - Georges.



Un des bas reliefs  
d'Agnès Descamps.



Horloge mère et mécanisme  
commandant les cloches  
et les cadrans du clocher.



Vue du chœur et des autels latéraux  
après les travaux de 1991.



Vues du chœur et des autels latéraux avant les travaux de 1991.

- 2 calices
- 1 ciboire, une vieille lampe, le tout en étain
- 4 chapes de différentes couleurs
- 14 chasubles dont fort peu de bonnes
- 6 voiles de calices
- 6 étoles
- 12 corporaux avec leurs bourses
- 9 rideaux
- 4 surplis fins
- 10 surplis grossiers
- 6 aubes
- 14 nappes d'autels, 8 pour la communion, les autres pour la crédence
- 4 lanternes en fer blanc
- 46 lavabos et purificateurs.

*6 Arrêté du maire de Rougegoutte interdisant les réunions devant l'église pendant les offices. 25 juin 1856.*

Le Maire de la commune de Rougegoutte, canton de Giromagny, Haut-Rhin,  
 Vu les décrets des 16 et 24 août 1790, 19 et 22 juillet 1791 et la loi du 18 septembre 1814,  
 Vu que chaque dimanche des jeunes gens des communes de Rougegoutte et de Vescemont  
 (paroisse de Rougegoutte) se rassemblent sur le cimetière avant et pendant les offices divins ;  
 Attendu que ces rassemblements occasionnent des scandales par les actions qui s'y commettent et  
 aussi des dégâts très répréhensibles au préjudice des propriétaires voisins ;  
 Voulant mettre un terme à des abus aussi peu en harmonie avec la sainteté du lieu devant lequel ils  
 se commettent ;

Arrête :

Article 1er Tous rassemblements de jeunes gens, soit avant, après et pendant les offices divins de  
 nature à troubler les cérémonies du culte, la piété des fidèles ou de causer des dégâts aux  
 voisins sont interdits, sur le cimetière et notamment devant la porte d'entrée de la tour.

Article 2 Les infractaires au présent seront poursuivis conformément aux lois et règlements en  
 vigueur

Article 3 Notre garde-champêtre, faisant fonctions de garde-police, est chargé de l'exécution du  
 présent.

Article 4 Le présent arrêté sera, après approbation, affiché et publié dans les communes de  
 Rougegoutte et Vescemont.

Mairie de Rougegoutte, le 25 juin de l'année 1856.

Le Maire, Besançon.

*7 Inventaire des biens de l'église lors de la séparation. 3 mars 1906.*

L'an 1906, le 3 mars à 8 h. 30, en présence de MM. Desprez Edouard, curé de Rougegoutte, et  
 Ruez Hubert, président de la fabrique, nous soussigné, receveur des domaines spécialement  
 délégué par le directeur des domaines à Vesoul, avons procédé, ainsi qu'il suit, à l'inventaire  
 descriptif et estimatif des biens de toute nature détenus par la fabrique de l'église succursale de  
 Rougegoutte.

Dans le chœur

- un autel en bois très vieux
- 4 vitraux
- au milieu du chœur un catafalque

- de chaque côté 7 bancs d'enfants, 14 en tout
- 4 statues au chœur, dont deux de chaque côté de l'autel

Dans l'église

- une galerie se trouvant au-dessus de la porte d'entrée (*il s'agit de la tribune construite en 1894*), sur la galerie 6 bancs de 4 m., 9 bancs de 4,8 m.
- la chaire
- 3 cloches (*la petite cloche a été oubliée*)
- la barrière en bois séparant le chœur du reste de l'église
- vis-à-vis la chaire, un Christ
- un harmonium
- une petite croix portative
- 20 bancs de chaque côté, en tout 40 bancs

Dans la sacristie

- 4 chasubles
- 2 chapes
- 4 aubes
- 6 surplis
- 10 amiets
- 20 purificateurs
- 1 calice en argent
- 1 ostensor
- 10 chasubles
- 6 habits d'enfants de chœur
- 2 vieilles bannières
- 1 reliquaire
- 2 cingulons

*8 Traité pour la fabrication et la pose d'une horloge publique dans le clocher de l'église de Rougegoutte. 16 août 1911.*

Entre Monsieur le Maire et Messieurs les membres du Conseil municipal de Rougegoutte, d'une part, et Monsieur Prêtre Fils, horloger mécanicien à Rosurieux (Doubs), d'autre part, ont été faites les conventions suivantes :

**Article 1er.** Le soussigné livrera à la commune de Rougegoutte une horloge publique construite ainsi qu'il est dit ci-après.

**Article II** Cette horloge se composera de trois corps de rouages en bronze de première qualité (à l'exception des roues de remontage qui seront en fonte de fer) qui seront montés sur deux fortes barres en fer d'angle, réunies à chaque extrémité sur de forts chevalets en fonte de fer ; elle marchera une semaine entre deux remontages ; elle sonnera les quarts sur deux cloches, l'heure et la répétition sur la grande cloche ; elle indiquera les heures et les minutes sur trois cadrans émaillés sur cuivre rouge et montés en treize pièces sur trois croisées d'un diamètre de 1,5 m. environ. L'échappement sera à chevilles avec bras articulés, ce système a la propriété d'empêcher la rupture des chevilles et de redresser l'échappement, dans le cas où l'horloge ne serait plus de niveau. Ce mouvement sera aussi pourvu de deux ressorts et rochets auxiliaires, qui sont mis en mouvement par le cylindre. Ces ressorts entretiennent la marche de l'horloge pendant que l'on remonte le poids moteur. A ce mouvement, il y aura un petit cadran en émail, indiquant les heures et minutes (ce cadran est appelé cadran de mise à l'heure). Tout mouvement imprimé aux aiguilles de ce cadran se reproduit exactement aux aiguilles des cadrans extérieurs.

**Article III** Les fonctions des sonneries se feront par les compteurs à crémaillères, système indérangeable et ne mécomptant jamais l'heure. Les ailes des modérateurs seront mobiles sur leurs axes, afin de pouvoir régler la vitesse de la sonnerie, de manière qu'avec le même poids on peut faire sonner vite ou lentement. La roue première des sonneries aura 34 cm. de diamètre sur 34 mm. d'épaisseur à la denture ; toutes les autres roues auront une dimension et force bien

au-dessus de l'effort qu'elles auront à vaincre. La levée des marteaux se fera par de petits cylindres en acier, fixés contre champ de la roue et retenus à l'autre extrémité contre un cercle en fer. Toutes les pièces à frottement seront en acier trempé ; les arbres composant cette horloge seront en acier sur toutes leurs longueurs et se termineront par des pivots en acier trempé, roulant dans des emboîtures en bronze, fixés par deux vis aux coques devant les recevoir. Ces emboîtures seront ajustées dans des fraises leur assurant une stabilité parfaite. Ce système a l'avantage de permettre de démonter chaque pièce séparément.

**Article IV** Les pignons, au lieu d'être à lanterne, seront taillés dans des blocs d'acier et trempés, leurs dentures ainsi que celles des roues seront taillées avec la plus grande précision et seront formées d'après les strictes principes de l'art.

**Article V** L'horloge sera posée au clocher enfermée dans une vitrine en menuiserie propre, peinte. Toute sa façade sera vitrée, afin de pouvoir observer le mécanisme du dehors ; elle fermera à clefs et de manière à pouvoir remonter l'horloge sans l'ouvrir.

**Article VI** Pour le prix ci-après, je dois rendre l'horloge en place avec tous ses accessoires tels que poids en fonte et à disque, poulies en fonte avec chappe en acier coulé roulant sur centre en acier trempé, câble en fil de fer galvanisé blanc, roues d'angle, minuteriers assorties de leurs aiguilles équilibrées intérieurement, armature de marteaux nouveau système, transport, pose, timbre et enregistrement.

**Article VII** La commune de Rougegoutte aura à sa charge le transport de la gare la plus rapprochée au clocher et me livrer l'emplacement pour poser l'horloge et ses accessoires.

**Article VIII** Je garantis cette horloge pendant dix ans moyennant toutefois l'entretenir convenablement ; je la garantis en outre exempte de tout vice de construction.

**Article IX** Le prix de tout ce qui précède s'élève à la somme totale de 2.600 F, les 9/10 payables après la pose, le dixième restant l'an après.

**Article X** Les travaux devront être terminés trois mois après l'approbation des présentes par Monsieur le préfet, sauf un cas imprévu de force majeure.

Fait double à Rougegoutte le 16 août 1911.

*9 Lettre de l'architecte chargé des travaux de 1931, au Maire de Rougegoutte, lui rappelant les engagements supplémentaires vis-à-vis de l'entreprise Triacca. 9 août 1931.*

Monsieur le Maire,

Suite à notre entretien d'hier avec vous, Monsieur le Percepteur et Monsieur le Curé de Rougegoutte, concernant les différents paiements déjà effectués par Monsieur le Curé, dont vous possédez les déclarations des avis de paiements suivants, délivrés à Monsieur Triacca, entrepreneur :

- 16/6/1931 : premier acompte sur les travaux de construction de l'église de Rougegoutte : 60.000 F
- 17/6/1931 : premier acompte sur les travaux de réparation : 15.000 F
- 28/7/1931 : deuxième acompte sur les travaux de construction : 25.000 F

soit la somme totale de francs 100.000.

J'ai l'honneur de vous faire savoir, et vous prier de bien vouloir prendre note, que la somme ci-dessus ne concerne pas le devis général du 25 janvier 1931, accepté par le préfet le 9 mars 1931, et la soumission du 26 mars 1931.

La dite somme est portée par moi sur le compte des travaux commandés en supplément en-dehors du devis général, lesquels je vous confirme à nouveau ci-dessous, suivant mes différentes réclamations du 15 et 27 mars 1931, soit les travaux en supplément sur le devis général commandés en présence de moi et de Monsieur Triacca, par Monsieur le Maire, Monsieur le Notaire, Monsieur le Curé et Monsieur Michel, et qui sont :

1/ Changement de la construction complète, et transformer en voûte le plafond prévu dans le devis général, suivant plans n° 18, 19, 20, 25, 27, 28, 29 et 30 et devis supplémentaire de Monsieur Triacca du 9 avril 1931, accepté par vous à la somme de F. 18.000.

2/ Rehaussement de la maçonnerie au pourtour de l'église, nef et chœur, y compris crépissage sur les deux côtés, mêmes dessins, aux prix d'unité du devis général, avec réduction de 20%.

3/ Construction d'une deuxième sacristie avec W.C. et fosse septique au prix du devis général avec réduction de 20%, mêmes dessins.

4/ Déplacement des deux caves, pour chaudière et charbons, mêmes dessins et prix avec réduction de 20%.

5/ Modification du chauffage central à air chaud avec canaux, suivant dessin n° 22, et lettres de commande du 1er juin et 15 mai.

6/ Modification et déplacement des deux portes latérales avec changement de la construction, avec cintre, architecture de la pierre de taille suivant dessin n° 15, accepté par vous avec plus-value de 1.200 par porte, les autres prix d'après devis général avec déduction de 20%.

7/ Modification de la construction, taillage des pierres de taille, façade vers le côté de Rougegoutte, même style que façade vers le côté nord suivant dessin n° 22, prix du devis général avec réduction de 20%.

8/ Déplacement des fenêtres dans la partie nef avec commande deux fenêtres en plus, 10 au lieu de 8, suivant plan n° 28 et prix du devis général avec déduction de 20%

9/ Commande de deux cintres en plus sur les deux fenêtres existantes suivant dessin n° 37, prix du devis général avec déduction de 20%.

10/ Confection de la corniche intérieure en ciment armé au lieu de consoles en granit pour supporter les fermes suivant dessin détail n° 39 et prix du devis général avec déduction de 20%.

11/ Confection d'une tribune suivant dessin n° 36 et 46 et devis du 8 mars 1931 dont le prix n'est pas encore accepté et confirmé.

Dans l'espoir que vous trouverez mon rapport pour les différents travaux juste, je vous prie encore une fois, Monsieur le Maire, pour qu'il n'y ait pas d'erreur dans nos comptes, de bien vouloir rappeler à Monsieur le Curé de régler le dernier avis de paiement à Monsieur Triacca du 28 juillet 1931, dont vous possédez la déclaration, voir lettre du 28/7/1931.

En ce qui concerne les travaux du devis général du 25 janvier 1931, acceptés par le Préfet le 9 mars et soumission du 26 mars 1931, je vous prie de bien vouloir prévenir Monsieur le Percepteur de faire le nécessaire pour délivrer un avis de paiement à Monsieur Triacca, entrepreneur à Munster de F. 60.000, vu que la somme des travaux exécutés dépasse déjà 100.000 F.

Cette somme, mandat de 60.000 F, sera comptée comme premier acompte sur les travaux de réparation et agrandissement de l'église de Rougegoutte suivant devis général du 25 janvier 1931 accepté par le préfet le 9 mars 1931 et soumission du 26 mars 1931 avec rabais de 20%.

Je vous prie de bien vouloir verser cette somme seulement après le montage de la charpente soit d'ici environ 15 jours, vers le 15 août.

Dans l'attente d'un prompt règlement de ma demande, veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Albert Hugel, architecte.

## Sources manuscrites

### **Archives départementales du Haut-Rhin**

Série C : Intendance d'Alsace  
 Série E : Fonds Mazarin, E 2958 à E 3305  
 Série 1E2 : Comté de Belfort  
 Série L : Epoque révolutionnaire  
 Série V : Cultes, 1802-1870

### **Archives départementales du Territoire de Belfort**

Série 2E : notariat  
 Série 1E : registres paroissiaux  
 Série 88E-Dépôt : archives déposées de la commune de Rougegoutte  
 Série 6M : recensements de la population (1836-1936)  
 Série 1O : affaires intercommunales  
 Série B : juridictions, bailliages, fin XVII-XVIIIe siècles  
 Série 1G : chapitre de Belfort  
 Série V : cultes

### **Archives départementales du Doubs**

Série G1 : pouillé du diocèse de Besançon

### **Archives du Palais de Monaco**

Série T : fonds Mazarin

### **Archives de la Mairie de Rougegoutte**

### **Archives de la Mairie de Vescemont**

### **Archives de la Cure de Rougegoutte**

### **Archives de l'Etude J. Trouillat, Rougegoutte**

## Bibliographie

Viellard Léon. - *Documents et mémoires pour servir à l'histoire du Territoire de Belfort*. Besançon, 1884.

Fiétier Roland. - *Dictionnaire des paroisses du Territoire de Belfort*. A paraître.